



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012 -

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, Mme GOMEZ-VIDAL, M. LE BLANC, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme VIEIRA, M. BRUN Cédric, M. GORGUE, M. LASTECOUERES, Mme PINEDE, M. DE LA FUENTE, Mme SENEGES, Mme DUCOURNEAU, Mme DUTHU, M. RIGOLLET, M. SAILLANT, M. SELVA, Mme LAMOULIE, Mme ROLAND, Mlle CLAVEL, Mlle CORNET, Mlle DUFAURE, Mlle CROMBET, M. BERGES, M. GIRAUD.

Etaient représentés : M. BERTRAND, M. FRANCE, Mme CAMARADE, M. SELVA, Mlle PEREZ.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, Mme LARGOUET, M. MIURA

M. LE BLANC ouvre la séance à 14H10.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2012

Monsieur LE BLANC demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarque, il propose de passer au vote :

| | |
|--------------|----|
| Votants : | 32 |
| Abstention : | 0 |
| Blanc/nuls : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 32 |

➔ ***Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 19 juin 2012.***

II - EXAMEN DES PROJETS SUR AXES PRIORITAIRES DE MM. GORGUES ET KIYINDOU

M. LE BLANC présente le projet « Culture, Technique, Culture matérielle, Identité. L'exemple du sud-ouest au 1^{er} millénaire avant J.C. » de M. Alexis GORGUES de l'UMR 5607 Ausonius, relatif à l'axe prioritaire « Mobilité, hybridations, identités plurielles ». Les experts, tout en soulignant l'implication de doctorants, ont regretté l'état lacunaire de la bibliographie, un travail interdisciplinaire insuffisant et l'absence de dimension internationale. La commission de la Recherche, tenant compte partiellement de ces éléments, a décidé de soutenir le projet à hauteur de 16 500 euros au lieu de 24 000 euros tout en demandant certaines clarifications.



M. GORGUES quitte la salle.

M. LE BLANC propose de passer au vote :

| | |
|--------------|----|
| Votants : | 32 |
| Abstention : | 0 |
| Blanc/nuls : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 32 |

➤ Le Conseil Scientifique adopte le projet « Culture, Technique, Culture matérielle, identité. L'exemple du sud-ouest au 1^{er} millénaire avant J.C » de M. GORGUES de l'UMR Ausonius, avec une aide globale de 16 500 euros, répartie sur 2012, 2013 et 2014, soit 5 500 € par année.

M. LE BLANC présente le projet « Téléphonie mobile et transformations socioéconomiques en Afrique de l'Ouest » de M. Alain KIYINDOU de l'Equipe d'Accueil 4426 MICA, relatif à l'axe prioritaire « Mobilité, hybridations, identités plurielles ». Alors que les experts ont émis des appréciations positives portant notamment sur la portée internationale du projet, la commission de la Recherche a relevé le coup très élevé de la mission sur trois ans, l'absence de garantie de la participation des universités africaines et des autres organismes internationaux et le manque de lisibilité quant à l'impact de ces participations financières sur le budget global. La Commission de la Recherche a rendu un avis négatif regrettant notamment un faible investissement du MICA.

Mme VIEIRA signale que M. KIYINDOU a revu son dossier en faisant une demande d'aide, revue à la baisse, pour un montant de 24 000 euros. Les démarches sont en cours et un colloque est prévu en mai au Bénin et au Togo. Elle demande au conseil de pouvoir représenter le projet à une autre session.

M. LE BLANC répond que cela pourra se faire pour la prochaine session dont le dépôt de dossier a été fixé au 1^{er} décembre 2012. Il reste qu'il faudra clarifier la validité des financements extérieurs.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS approuve la demande de M. KIYINDOU en raison de l'avis positif des experts.

M. LE BLANC répond que les experts ne considèrent pas forcément l'impact financier des projets sur une université.

M. LE BLANC propose de passer au vote sur la position de la Commission de la Recherche.

| | |
|--------------|----|
| Votants : | 32 |
| Abstention : | 1 |
| Blanc/nuls : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 31 |

➤ Le Conseil Scientifique adopte la position de la Commission de la Recherche rejetant le projet « Téléphonie mobile et transformations socioéconomiques en Afrique de l'Ouest » de M. Alain KIYINDOU de l'Equipe d'Accueil MICA.



III - DISCUSSION SUR LES MODALITES D'EXPERTISE DES PROJETS SUR AXE PRIORITAIRE

M. LE BLANC présente le calendrier des demandes de programmes blancs et des axes prioritaires. Une première session est prévue avec dépôt des dossiers au plus tard pour le 1^{er} décembre 2012, examen par la commission de la recherche deux semaines plus tard et tenue d'un CS à la fin du mois de décembre 2012. Une deuxième session aura lieu en mars concernant les programmes blancs et les thématiques, avec dépôt des dossiers au plus tard le 1^{er} mars, tenue d'une commission recherche 15 jours plus tard et d'un CS à la fin du mois de mars.

Il présente ensuite la page consacrée à l'expertise des projets, utilisée pour l'appel d'offres annuel de la Région, qui a été remaniée par la commission de la Recherche. Cette page, sur laquelle les porteurs de projets doivent saisir des mots-clés et proposer une liste d'experts potentiels, pourrait être désormais ajoutée aux dossiers de demande de financement sur axe. La commission de la Recherche pourrait bénéficier ainsi d'une liste nominale fournie par le porteur du projet qui permettrait d'identifier les experts souhaités et, éventuellement, non souhaités. Bien que cette liste ne soit qu'indicative, cette possibilité serait une forme de garantie supplémentaire pour le porteur de projet. La commission a également proposé de faire figurer sur cette page le fait que les porteurs de projet seront auditionnés par les membres de cette commission.

M. LASTECOUCERES précise qu'il avait été demandé par la commission cinq noms d'experts dans deux catégories et que sur les deux évaluateurs, il y en ait un appartenant à la section CNU du porteur de projet.

M. SAILLANT signale que la région ne demande pas les noms des experts aux porteurs de projets. Une étape serait ici franchie avec le fait que c'est la commission de la recherche qui donne les noms des experts. On essaie de redonner à la commission de la recherche des prérogatives sur le choix des évaluateurs. Tout cela ne figure pas dans les textes du CCRDT.

M. BENOIT ajoute que la question financière a été esquivée et qu'il serait important de la mettre noir sur blanc.

M. LE BLANC dit que l'on a besoin de comptes rendus précis sur l'organisation de ces expertises. A l'heure actuelle, il faut parer à l'urgence qui est de trouver, dans des délais très courts, des experts qui acceptent l'expertise. Le procédé proposé simplifierait la procédure et la rendrait également plus transparente car il reviendrait à la commission recherche de choisir les noms des experts alors qu'il est actuellement difficile de trouver à temps des évaluateurs, ce qui a pour effet de renforcer l'arbitraire du choix.

M. SAILLANT ajoute qu'en cas d'avis contradictoire on fait appel à un troisième évaluateur.

M. REVAUGER pense que ses collègues ont du mal à connaître la limite maximale de l'enveloppe budgétaire en cas de demande. Il faudrait donner des indications sur le montant des subventions pouvant être sollicitées. Il faudrait aussi que la liste des experts recommandés soit assez étoffée, cinq noms c'est le minimum.

M. LE BLANC est d'accord avec ce fait. Il signale qu'un texte de référence sur l'expertise sera soumis aux conseillers au prochain Conseil Scientifique. L'idée est de s'accorder sur une charte de l'évaluation qui respecte les critères de transparence et de faisabilité.

M. PERNOT demande s'il s'agira des programmes blancs ou des programmes sur axe.

M. LE BLANC répond qu'il s'agira des programmes sur axe.

M. GORGUES ajoute qu'il faudrait que les éléments que l'on donne au porteur de projets soient les mêmes que ceux des évaluateurs.

M. LE BLANC conclut ce débat en précisant que le texte de référence de la grille d'expertise sera transmis par avance aux évaluateurs.

IV - LA VALORISATION NUMERIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE SCD

Mme LARGOUET dit que dans le cadre du contrat d'établissement et des services spécifiques développés par le SCD en direction de la recherche dont le but était de gérer et diffuser les thèses sous formes électronique, le dépôt électronique est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012 et les thèses sont en ligne. Il conviendrait de poursuivre la formation des doctorants sur les droits d'auteur et de prévoir un soutien spécifique pour l'utilisation de la feuille de style. Un espace dédié à Bordeaux 3 est en cours de construction et un espace protégé sur notre intranet en cours de réalisation.

M. MIURA ajoute qu'un autre objectif du contrat est de valoriser l'offre produite avec la mise en place d'un appel d'offre et un marché public de numérisation pour Bordeaux 3, une coopération avec la BnF et le développement d'une plateforme de diffusion. Depuis septembre 2012, 63 500 pages ont été numérisées ainsi que 2 600 photographies du fond « Brutails » et 5 000 issues du projet « Le patrimoine universitaire, une approche épistémologique et artistique des images » et l'ouverture de la bibliothèque numérique à la rentrée 2012. Il faudrait cependant maintenir des moyens pour poursuivre le développement de la production numérique et sa valorisation. Pour l'avenir, une nouvelle convention BnF est en cours d'élaboration et la communication et la dissémination des métadonnées est à prévoir.

M. LE BLANC remercie Mme Anita LARGOUET et M. Grégory MIURA pour leurs présentations.

M. SAILLANT dit que la démarche est similaire à celle mise en place pour le logiciel archénum. Il demande quelles sont les garanties de pérennisation des données qu'offre ce système.

Mme LARGOUET répond que l'archivage pérenne de la thèse est assuré par le Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES).

M. MIURA ajoute que dans le cadre de la numérisation l'idée était de créer un outil le plus ouvert possible. La dénomination 1886 a été proposée comme titre d'ensemble, car 1886 correspond à la création de l'Université de Bordeaux.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS trouve que 1886 ne semble pas approprié.

Mme LARGOUET dit qu'il était difficile de trouver une dénomination. Il y a peu d'universités en France qui proposent ce type d'outil.

M. SAILLANT demande plus d'éléments sur le choix de la conservation des données



Mme LARGOUET dit qu'il s'agit de mettre en place un dispositif de sauvegarde en interne et de le mutualiser.

M. MIURA ajoute que cette opération se fera en liaison avec la direction du service d'information.

M. REVAUGER demande si ces documents sont libres de droits.

Mme LARGOUET répond que c'est le cas.

M. LE BLANC ajoute que l'université Bordeaux 3 vient de signer une convention avec la Bibliothèque Nationale de France.

Mme LARGOUET poursuit sa présentation et aborde l'objectif d'acquisition des ressources documentaires numériques pour la recherche. Cette action, qui va dans le sens d'un développement continu de l'offre électronique, a vu une hausse de ses usages accompagnée d'une offre éditoriale électronique en constante progression. Il faudra pourtant disposer de moyens spécifiques pérennes, ou alors réorienter les achats documentaires de l'imprimé vers l'électronique. Il faudrait peut-être envisager la mise en place d'une commission spécifique d'acquisition des ressources numériques.

M. REVAUGER demande s'il y a est des regroupements dans le style de « Couperin ».

Mme LARGOUET répond que l'on a le choix entre un contrat d'établissement ou un groupement de commande. Elle rappelle qu'il faut impérativement que le conseil se prononce sur le budget de « Muse » sur lequel l'établissement est engagé.

M. LE BLANC propose de voter sur le principe d'accorder 12 000 euros à « Muse » sous réserve d'avoir le financement au budget 2013.

| | |
|--------------|----|
| Votants : | 32 |
| Abstention : | 0 |
| Blanc/nuls : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 32 |

➡ Le Conseil Scientifique adopte le principe d'une aide de 12 000 euros à « Muse » sous réserve d'avoir le financement au budget 2013.

Mme LARGOUET présente le projet ISTEEX (Initiative d'excellence de l'Information Scientifique et technique), financé par l'Etat, l'ANR et le CNRS dans le cadre du programme I.A., dont les objectifs sont d'offrir un accès à un réservoir de collections rétrospectives, archives de revues, bases de données, corpus de texte.

Il bénéficie d'un financement de l'Etat à hauteur de 60 millions d'euros sur trois ans, dont 55 millions destinés à l'acquisition d'archives scientifiques. Une enquête est en cours qui permettra de prendre en compte les besoins de notre établissement. Un mail en ce sens sera adressé à tous les enseignants-chercheurs.

M. PERNOT demande ce que l'on entend par archives scientifiques.

Mme LARGOUET répond qu'il s'agit de toutes les archives.



V - POINT SUR L'APPEL A PROJET REGION 2012

M. LE BLANC signale l'importance de l'aide octroyée par la région à nos projets de recherche et la nécessité de poursuivre notre politique de collaboration avec cette collectivité. On peut chiffrer le montant du soutien incluant les contrats doctoraux et post-doctoraux à environ 700 000 euros, soit une somme plus que conséquente comparée aux 930 000 euros de notre budget recherche.

VI - PROJET DE COLLOQUE

M. LE BLANC présente le projet d'organisation d'un colloque sur «Les Misérables» prévu au mois de novembre avec une demande de participation à la Région.

Il propose de passer au vote :

| | |
|--------------|----|
| Votants : | 32 |
| Abstention : | 0 |
| Blanc/nuls : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 32 |

➡ Le Conseil Scientifique soutient le projet de colloque sur « Les Misérables ».

VII - POINT SUR LE RELIQUAT DE LA PSE

M. LE BLANC signale qu'il reste environ 26 000 euros sur le budget de la Politique Scientifique d'Etablissement.

Mme BEGHAIN propose qu'une partie de cette somme soit affectée à la traduction en anglais des pages du site internet de l'université Bordeaux 3 consacrées à la recherche. Il s'agirait de défrayer un doctorant anglophone à hauteur de 500 ou 1000 euros.

M. PERNOT trouve que le montant est modique.

M. LE BLANC ajoute que cette opération pourrait être étendue à d'autres langues comme l'espagnol.

Mme GOMEZ-VIDAL souligne l'importance de disposer également d'une traduction en espagnol.

M. LE BLANC prend acte de cette demande mais signale qu'il faudrait trouver rapidement un traducteur.

M. REVAUGER précise qu'il faudrait rester dans la même enveloppe.

M. RIGOLLET signale qu'il y a une troisième langue de travail dans la communauté européenne et que c'est l'allemand.



M. LE BLANC dit que l'on peut imaginer dans un deuxième temps d'ouvrir le site à d'autres langues. Il propose de passer au vote relatif à la traduction en anglais et en espagnol de certaines pages revues à cette occasion de notre site internet concernant la recherche :

| | |
|--------------|----|
| Votants : | 32 |
| Abstention : | 3 |
| Blanc/nuls : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 29 |

➔ ***Le Conseil Scientifique adopte le principe de la traduction en anglais et en espagnol de pages de recherche du site de l'université pour un montant maximum de 1500 euros.***

VIII - POINT SUR LES TRANSVERSES

M. LE BLANC indique que le 4 octobre, à partir de 9h30, se tiendra une réunion sur les axes prioritaires de l'établissement. Elle est le deuxième acte, après une discussion publique sur les axes actuels en juin avec l'ensemble des enseignants-chercheurs de notre université, d'une réflexion commune visant à évaluer la pertinence de nos axes actuels et à proposer l'émergence de nouveaux axes. Cette deuxième rencontre vise à mieux impliquer les diverses équipes pour déterminer la pertinence des axes actuels et, s'il y a lieu, trouver des points d'intersection entre les équipes ainsi que des problématiques transversales communes. Un mail en ce sens sera envoyé à tous les directeurs d'équipes. Le Conseil scientifique examinera ensuite les propositions issues de la réunion du 4 octobre pour fixer les nouveaux axes. Les transverses seront calées sur ces nouveaux axes et peut-être reculées en mars. Un appel d'offre sera lancé pour retenir les communications. Enfin, la réunion du 10 décembre est annulée pour gagner du temps.

IX - QUESTIONS DIVERSES

Mme TAUZIN-CASTELLANOS demande si le calendrier du renouvellement des conseils des équipes a été élaboré.

M. LE BLANC dit qu'il y a une nécessité d'éclaircir la composition des équipes.

Mme BOURMAUD ajoute qu'une réunion avec M. RAMBAUD a déjà eu lieu sur ce sujet, et que probablement la proposition sera d'organiser le renouvellement des conseils à la demande.

M. PERNOT dit que l'on ne peut faire marcher tout le monde au même rythme. Pour le conseil des équipes, il signale que les nouveaux arrivants ne sont pas représentés.

M. LE BLANC répond qu'il nous faudra clarifier la liste du conseil de chaque équipe.

M. REVAUGER demande les dates du prochain plan quinquennal.

M. LE BLANC dit que le plan actuel s'achève en 2015 et que le prochain se déroulera de 2016 à 2020.



Mme BOURMAUD précise que l'actuel plan quinquennal a été préparé dès la fin 2009.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS demande si les éléments de l'enquête sur les doctorants vont être exploités.

M. LE BLANC répond que lors d'un prochain CS, Mme CAILLOT présentera les chiffres et les points importants de cette étude. La direction de l'Ecole Doctorale sera présente et participera à la réflexion sur le statut des doctorants et leur implication.

Mme GOMEZ-VIDAL souligne qu'il faut rappeler aux doctorants l'importance de leur participation aux séminaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h00.

L'Administrateur provisoire

Patrice BRUN